

Protocole sanitaire à respecter

5 fondamentaux:

- Distanciation physique
- Gestes barrières
- Limitation du brassage des élèves
- Nettoyage et désinfection des locaux
- Formation, information, communication

Prise de température matinale quotidienne :

- 37,8° ou plus = pas d'école
- Symptômes = pas d'école
- Il faudra alors avertir l'établissement.

I. Distanciation physique

Il est **recommandé** de conserver au minimum 1m de distance avec une autre personne aux abords de l'établissement, dans les couloirs, dans les salles de classes ou des professeurs, aux sanitaires.

1. Accès à l'établissement

L'accès à l'établissement se fera, **à partir de 8h15, par le portillon de droite pour tous les élèves**. A leur arrivée, les élèves, masqués, **devront obligatoirement** se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique. Il est important de respecter les horaires d'arrivée afin de limiter les attroupements aux abords de l'établissement.

Seuls les personnels et les élèves seront autorisés à pénétrer dans l'établissement. Tout entretien avec les parents seront réalisés en priorité par téléphone ou en visioconférence. En cas de rendez-vous en présentiel, celui-ci se fera sur **rendez-vous uniquement**. Le parent devra alors se présenter avec un masque et se désinfectera les mains à l'entrée du collège.

Tout parent se présentant sans rendez-vous se verra refuser l'accès à l'établissement.

2. Circulation dans le collège

Un sens de circulation unique est mis en place afin de limiter le croisement des élèves et éviter les points de contact. Un affichage sera réalisé pour aider au déplacement des élèves. **Le port du masque sera obligatoire dans les couloirs.**

3. Casiers des élèves

L'accès aux casiers sera possible pour les élèves demi-pensionnaires.

4. Organisation de la salle de classe

Il est **recommandé** que les élèves ne se déplacent pas dans la salle de classe.
Le port du masque sera obligatoire dans la salle de classe.

Le prêt de matériel entre élève ou par le professeur sera de nouveau autorisé. De la même manière, l'utilisation des doublons de manuels ou des ordinateurs destinés aux élèves sera possible.

5. Récréation

Lors des récréations, les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets sont interdits. Le port du masque sera obligatoire.

II. Gestes barrières

Lavage des mains	Eternuement	Mouchoirs jetables	Saluer
30 secondes minimum au savon ou au gel hydro alcoolique Séchage avec serviette jetable ou à l'air libre	En cas de toux ou d'éternuement, dans le coude	Le jeter immédiatement dans une poubelle	Pas de bise, pas de poignée de main

Lavage des mains

- Entrée/Sortie du collège (une dose de gel hydro alcoolique sera distribuée obligatoirement à l'entrée de l'établissement)
- Après la récréation
- Avant l'entrée en classe (du gel hydro alcoolique sera disponible dans les salles de classe)
- Avant/après les repas
- Avant/après les WC
- Après avoir tousser ou éternuer

Masque

- **Elèves** : il est obligatoire dans l'enceinte de l'établissement. Les masques devront être fournis par les familles. Il ne doit pas être porté plus de 4h. 2 masques en tissu seront fournis par le conseil départemental des Hauts-de-Seine et seront distribués à la rentrée.

Ventilation des salles de classe

Les fenêtres seront ouvertes au moins 10 minutes pour aérer les salles de classe avant les cours, pendant les récréations (matin et après-midi) et sur le temps de midi.

Portes

La majorité des portes de l'établissement seront maintenues ouvertes par des calles. Elles devront le demeurer. Celles des salles pourront être closes pendant la durée du cours.

III. Limitation du brassage des élèves

Les cours s'organiseront autour de l'emploi du temps donné en début d'année. Le principe 1 salle = 1 classe s'appliquera sauf pour les cours spécifiques (Arts Plastiques, Musique, Physique-Chimie, S.V.T., Technologie).

Par ailleurs, pour limiter les attroupements et les croisements, les règles suivantes sont à respecter :

- les élèves sont pris en charge dans la cour par leur professeur dès leur première heure.
- les élèves, accompagnés de leur professeur, respectent le sens de circulation au sein de l'établissement tout en respectant les règles de distanciation.

Demi-pension

La demi-pension fonctionnera normalement. Le port du masque sera obligatoire dès que l'élève sera debout. Avant d'entrer dans le réfectoire, les élèves devront passer aux toilettes pour se laver les mains. Du gel hydro alcoolique sera par ailleurs installé à l'entrée.

Les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} mangeront dans le réfectoire de gauche, ceux de 5^{ème} et 3^{ème}, dans celui de droite. Le passage s'organisera en groupe classe.

Des places seront matérialisées dans le réfectoire afin de garantir une distanciation pendant la pause déjeuner. Les élèves devront respecter les sens de circulation et quitter le réfectoire par la sortie qui leur sera indiqués.

IV. Nettoyage et désinfection des locaux

Les salles de classe et les couloirs seront désinfectés le matin avant l'arrivée des élèves. Les poignées de portes, les rambardes et tous les éléments susceptibles d'être touchés fréquemment seront désinfectés régulièrement.

Les tables et les chaises du réfectoire seront nettoyées et désinfectées entre deux élèves.

Le nettoyage sera effectué avec un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.

V. Formation, information et communication

Une formation aux gestes barrières, à la distanciation physique et à l'utilisation des masques sera dispensée aux élèves n'ayant pu être présent jusqu'alors.

Tout comportement qui présenterait un risque et serait susceptible de mettre en danger les élèves ou les personnels sera signalé.

Une interdiction d'accès au collège pourra alors être prononcée par le chef d'établissement.

Nous comptons sur la vigilance de chacun afin de faire respecter les règles énoncées ci-dessus et ainsi garantir la sécurité de tous.

En cas de doute sur l'état de santé d'un élève ou d'un personnel, nous vous remercions de bien vouloir avertir la direction et l'infirmière scolaire qui pourra mettre en place alors « la procédure de gestion d'un cas COVID ».